

Compte & Arriéré

344

ou M. De Antecurios

M. G.

M. l'Intendant du Collège public a Beauport
vient de me faire appeler pour me dire qu'il
avait à me Compter une somme de 16000. f
imputable aux mois de Février & de Mars

V. C. n'ignore pas qu'elle n'a encore fait
encore tomber aucun sous à l'École de Beauport
pour 1811. Et je fus dans la nécessité de
convenir avec M. le D^r Dejeando qui étoit encore
ici dans les premiers jours de Janvier. J'avis
recours à M. Corbina pour subvenir aux
Dépenses de ce même mois. M. Corbina se
prêta de bonne grâce à la demande que lui
fit M. Dejeando et depuis il a bien voulu
continuer de me fournir ^{par une somme de} 8000. pour le service
de chaque mois. il lui est dû en ce moment 24000.

Mes lettres du 4. Janvier. 16. Février. & 2. Mars
ont informé V. C. de ce qui se passoit à cet égard
Et je le supplie de me mettre à même de rembourser
les fonds prêtés sans intérêt par M. Corbina

V. C. par sa lettre du 7. Mars en m'annonçant
l'arrivée prochaine des nouveaux pensionnaires
reconnut l'insuffisance des fonds affectés jusqu'ici
p. le service de l'École et me fit espérer
un supplément proportionné à son besoin.
Et d'un autre côté M. le D^r Dejeando
qui a été à même de les fournir a vu la

Bonté de m' écrire p. m' informer que S. M. avait
accordé pour cette année 125000. et que l'embarras
où j'étais depuis longtemps alloit cesser.

D'après cela j'avois ^{pour} double motif pour
m'attendre à recevoir de N. C. indépendamment ^{de ce qui}
de ^{est} à Mr. Cordoua p. Jaur. par. le mardi une
augmentation mensuelle sur les premiers 3. mois et
sur les suivants ^{ce qui me demeurait} les moyens de
satisfaire notre obligation l'arrêt de N. C. se
est à dire de compter aux pensionnaires tout ce
leur retenu de leurs frais de voyage et qui
n'a pu avoir lieu sur les fonds de 1810. l'année
de 1810. sans dépense de la quelle il n'a été possible
de former que quelques ^{très} faibles
retenues.

27. 8^{re}.

^{en considérant} ~~Me rappellant~~ ce qui s'est passé ^{et l'erreur ou} et relativement
à Mr. Feregan & Lafitte qui m'ont eu leur
détail d'une somme de 8000. qu'on ne m'avait point
été compté, ce fut que Mr. L. B. Jaur. et
moi avons fourni les preuves suffisantes, j'ai
eu droit, pour éviter toute équivoque de cette nature
laisser notre main de Mr. Jaur. les 16000. qui
a à un compte jusqu'à ce que N. C. ait bien
voulu me donner des instructions et me faire
connaître le motif qui lui a pu faire comprendre
le motif de Jaur. Jaur. le remboursement que
j'ai à faire p. l'Etat à Mr. Cordoua.

Je dois aussi informer ^{Il faut} de ^{un} ^{public}
N. C. que ^{font} ^{reconnaitre} pour m'offrir d'avoir
eu une mesure au Manquin me fait en sa place
l'avance d'une nouvelle somme des 8000. p.
les dépenses d'avril. De sorte que l'Etat doit
maintenant 32000.